

UNSA TERRITORIAUX MAGAZINE

Pages spéciales UNSA Magazine N°179 - septembre-octobre 2016



MODE D'EMPLOI

COMMENT MONTER
UNE GRÈVE

CODE	NATURE
300.00	Traitement de Base
306.00	Supplément Familial de Trait.
308.00	Indemnité de Résidence
533.00	Prime de Service et Rendement
623.00	Indemnité Spécif. de Services
721.00	Cotisation CNRACL
725.00	Cotis. Retraite Addit. FP
795.00	Fonds National de solidarité
797.00	C.S.G. Déductible
798.00	Remboursement Dette Sociale

L'ACTU JURIDIQUE

UN NOUVEAU RÉGIME
INDEMNITAIRE

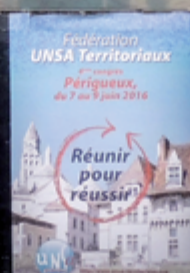


UN GARS À L'UNSA

PIERRE GARNIER
COS PAYS DE LOIRE

Nouvelle équipe

Renforcer nos structures





OFFRE 2017 CNFPT DE FORMATION

À découvrir
sur WWW.CNFPT.FR

➤ TROUVEZ
UN STAGE,
UN ITINÉRAIRE
DE FORMATION

➤ INSCRIVEZ
VOS AGENTS
EN LIGNE
À NOS FORMATIONS

➤ N'OUBLIEZ PAS
MOBISTAGE
notre service en ligne
pour faciliter les déplacements
jusqu'à nos formations



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

SOMMAIRE

L'ACTU EN BREF 4-5

CONGRÈS DE PÉRIGUEUX

L'ACTUALITÉ JURIDIQUE 7

RIFSEEP

LA CENTRALE 8-9

LE BUREAU FEDERAL
Trombinoscope et contacts

DECRYPTAGE 10

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE
Composition, missions et compétences

MODE D'EMPLOI 11

FAIRE GRÈVE
Toutes les étapes pour ne rien oublier

UNE FILLE UN GARS À L'UNSA 12-13

CORINE BUFFELARD À VILLARS
PIERRE GARNIER EN PAYS DE LA LOIRE

AU CŒUR DES TERRITOIRES 14-15

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
L'UNSA ravit la deuxième place

HAUTS-DE-FRANCE
L'UNSA en 4^{ème} position

MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES
Casse des acquis sociaux

LES NOUVELLES STRUCTURES

ÉDITO

DE 2016 À 2020

UNE NOUVELLE ÉQUIPE, UN NOUVEL ÉLAN!



Le 4^{ème} congrès de notre Fédération qui s'est tenu en juin dernier a été riche en débats et en émotions.

Je tiens à féliciter tout particulièrement l'équipe organisatrice pour ce magnifique congrès, orchestré de main de maître par notre amie Patricia Fradon, qui va goûter maintenant un repos bien mérité !

Ce Congrès a été notamment marqué par le départ de Catherine Guérin qui a souhaité passer la main, après avoir dirigé notre Fédération pendant neuf années, avec les compétences et l'engagement que nous lui connaissons. Je mesure tout le travail accompli par Catherine et par le bureau fédéral sortant ; qu'ils en soient d'ailleurs chaleureusement remerciés.

À notre nouvelle équipe élue et au nouveau bureau fédéral de relever maintenant les défis que notre résolution générale a clairement identifiés !

Cette équipe plurielle, complémentaire, motivée et expérimentée, saura être à l'écoute ; elle est prête à se mobiliser pour relever les défis qui s'annoncent. Et je suis fière, et honorée, de la confiance qu'elle me témoigne pour l'animer.

Les valeurs que nous partageons sont toujours présentes et réaffirmées : la laïcité, l'entraide, la coopération, l'écoute et le dialogue permettant à chacun d'entre nous de faire vivre sur le terrain un syndicalisme réformiste, autonome et profondément humaniste.

Pour autant, et dans le respect de nos valeurs et de nos principes de fonctionnement, nous nous devons d'être plus actifs et plus présents encore, aussi bien dans les instances nationales qu'au plan local.

La place et le rôle des Unions régionales et départementales s'en trouveront confortés. Sans elles et sans les syndicats qui la composent, notre Fédération n'aurait pas d'existence. De nombreux combats nous attendent. La défense de la Fonction publique territoriale, celle du statut et du Service public, aujourd'hui profondément menacés, seront au cœur de nos priorités.

Bonne rentrée syndicale à tous !

CLAUDIE COSTE
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Directeur de la publication : Luc Bérille **Rédacteur en chef :** Jérôme François **Secrétaires de rédaction :** Sophie Huneau, Pascale Peignen **Composition :** Publications UNSA **Ont participé à ce numéro :** Corine Buffelard, Claudie Coste, Abdellah Fandi, Jérôme François, Pierre Garnier, Sophie Huneau, Claude Le Hen, Stéphane Matthey, Dominique Mourait, Pascale Peignen **Imprimerie :** Tactic Impressions 2, rue Berthelot 95500 Gonesse Tél. : 01 39 86 19 08 **Crédit photos :** UNSA Territoriaux **Dépôt légal :** septembre 2016 **Tirage :** 15 000 exemplaires **Revue mensuelle ISSN 1283-9396 UNSA Territoriaux :** 21 rue Jules Ferry 93177 Bagnolet cedex - **Tél :** 01 48 18 88 36 **Fax :** 01 48 18 88 35 **courriel :** unsa-territoriaux@unsa.org **Site internet :** <http://unsa.territoriaux.org>



RETOUR SUR LE CONGRÈS DE PÉRIGUEUX

LE CONGRÈS POSE LES BASES DE LA NOUVELLE ORGANISATION QUI PERMETTRA À L'UNSA TERRITORIAUX DE POURSUIVRE SA PROGRESSION NATIONALE.



Le congrès de Périgueux s'est ouvert sur la présentation du rapport d'activité de la fédération. Le bilan de ces quatre années depuis le congrès du Mans en 2012 démontre, s'il en était besoin, la belle progression de notre fédération.

Ce rapport fait notamment le point sur notre représentation dans les instances de la Fonction publique territoriale : CSFPT, CNFPT, CNSIS, CCPM... Grâce au travail assidu de nos représentants dans ces différentes instances, l'UNSA est aujourd'hui reconnue comme un partenaire constructif du dialogue social.

Se structurer

Le rapport fait aussi état de l'évolution de la structuration de la fédération avec, comme points forts, la création des Unions régionales (UR), véritables communautés de moyens de proximité au service des syndicats et l'investissement fédéral sur ce point qui va se traduire par une subvention versée à ces structures.

Autre fait marquant : un accueil téléphonique et physique à Bagnolet de manière permanente depuis septembre 2015 en la personne de Franck Pernecke, que l'on peut d'ailleurs remercier de son professionnalisme et de ses qualités humaines appréciées de tous, sans parler de son talent de « show man » que nous avons tous pu apprécier à Périgueux.

Préparer l'avenir

Autre temps fort du congrès, le débat sur la résolution générale. Véritable feuille de route pour les quatre années à venir, elle se décline selon deux axes : revendicatif et organisationnel.

Sur l'aspect revendicatif, difficile de résumer en quelques lignes les éléments traités dans la résolution ! Mais les sujets majeurs tels que les retraites, la réforme territoriale ainsi que les conditions de travail des agents, tous dans un contexte budgétaire contraint pour nos collectivités, sont bien évidemment au centre de nos revendications.

Sur le deuxième axe, outre l'organisation du secrétariat fédéral, organe de gestion de la fédération, il est pointé le rôle majeur que vont jouer les Unions régionales en termes de relais pertinents sur le terrain pour former nos militants et aider au développement de l'UNSA.

A l'issue de ce congrès, un vote a rasé 100% des suffrages : c'est celui de l'organisation, parfaitement orchestrée par Patricia Fradon et son équipe de Périgueux.

LE CONGRÈS EN CHIFFRES

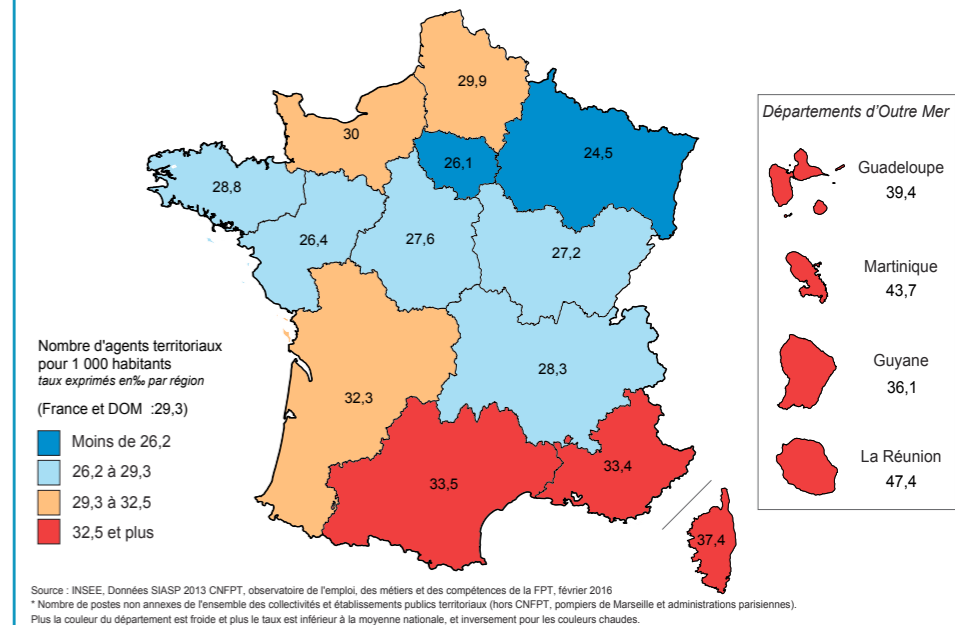
88,37% DE VOTES FAVORABLES
AU RAPPORT D'ACTIVITÉ
90,07% DE VOTES FAVORABLES
À LA RÉOLUTION GÉNÉRALE
82,24% DES VOTES POUR LA LISTE ÉLUE

1 AN DE PRÉPARATION
4 MILITANTS MOBILISÉS SUR UN AN
30 MILITANTS MOBILISÉS LES
15 DERNIERS JOURS
350 CONGRESSISTES ACCUEILLIS
DURANT TROIS JOURS
800 PLACES ASSISES DANS LE THÉÂTRE
DE PÉRIGUEUX
950 REPAS SERVIS SUR 3 JOURS
288 CHAMBRES D'HÔTEL RÉSERVÉES
SUR 3 JOURS
1500 CAFÉS CONSOMMÉS
1000 CANETTES CONSOMMÉES
5 BUS ET **3** MINIBUS MOBILISÉS
9 EXPOSANTS
88 000 EUROS DE BUDGET FÉDÉRAL

SUIVEZ LE GUIDE !

Deux importants guides sont actuellement en cours de finalisation à la **Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique** (la DGAFP qui est chargée notamment de concevoir et de mettre en place la politique RH de la Fonction publique), après contributions des organisations syndicales, dont l'UNSA : l'un portant sur « la prévention et le traitement des situations de violences et de harcèlement dans la Fonction publique » et l'autre sur « les congés familiaux et le temps partiel dans les trois versants de la Fonction publique (réglementation applicable et impacts sur la retraite) ». Leur parution sera l'occasion d'un prochain développement.

Taux d'administration territoriale



DÉCEPTION POUR LES AGENTS DE MAÎTRISE

Dans le cadre de la réforme « PPCR », le 6 juillet, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique territoriale (CSFPT) examinait 12 projets de textes parmi lesquels 3 projets de décrets concernant les fonctionnaires de catégorie C et B ainsi que les agents de maîtrise. Ce ne sont pas moins de 19 amendements qui ont été défendus par l'UNSA.

Les agents de maîtrise et agents de maîtrise principaux, les sergents et adjudants de sapeurs-pompiers ainsi que les brigadiers-chefs principaux et chefs de police municipale exercent clairement des missions d'encadrement, dirigeant parfois jusqu'à une quinzaine d'agents. En présence de

la ministre Annick Girardin, face au refus de les intégrer en catégorie B, l'UNSA a tapé du poing sur la table. Cette décision est un manque de reconnaissance.

Il en ressort malgré tout quelques mesures très positives telles qu'un temps de passage d'un grade à l'autre, ramené de 6 à 4 ans, et une revalorisation des grilles d'ici 2020 avec des indices sommitaux à 476 (IM) pour les agents de maîtrise (+3880 €/an) et 503 (IM) pour les agents de maîtrise principaux (+1012 €/an).

Les grilles pour les sapeurs-pompiers et les policiers municipaux devraient être abordées au 2^{ème} semestre 2016.

COUP DE POUCE POUR LES TPE

Les élections professionnelles dans les Très Petites Entreprises se tiennent du 28 novembre au 12 décembre. 4,5 millions de salariés recevront leurs identifiants et mot de passe courant novembre pour voter par internet. Pour l'UNSA, l'enjeu est fondamental : être représentatif dans toutes les instances de négociations.

Chacun d'entre nous doit être un vecteur : conjoint, enfants, amis, famille, collègues, etc., d'une entreprise ou d'une association de 10 salariés au plus ou employés à domicile, mobilisons-nous et faisons voter UNSA dans les TPE !

Votre Boutique de Communication Syndicale

Objet Publicitaire

stylo, porte clé, sacoche, bloc note, mug, tapis de souris, parapluie, clé usb, casquette.....

Matériel Syndical

drapeau, beach flag, roll up, textile, tour de cou...

Papeterie

calendrier, agenda, bloc note, carte de visite....



Comment ça marche
l'Unsa Boutique?

TOUT INCLUS



Imprimé avec votre logo



PORT OFFERT*



PRIX EN TTC



Maquette offerte



Caroll
Pour vous aider!
vous conseiller!



Vous ne trouvez pas un produit?
Vous désirez un conseil?
Vous trouvez moins cher ailleurs?

Contactez moi!



www.unsa-boutique.org

03.27.36.16.08 contact@unsa-boutique.fr

* port offert France Métropolitaine

LA DÉLICATE MUE DU RÉGIME INDEMNITAIRE

DU 1^{ER} JANVIER 2015

AU 1^{ER} JANVIER 2017

SE DÉPLOIE UN NOUVEAU

RÉGIME POUR TOUTES

LES CATÉGORIES ET

FILIÈRES. NÉGOCIATIONS

ARDUES À PRÉVOIR !

Au premier abord, le Rifseep (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) ne semble pas difficile à mettre en place. Son objectif est notamment de simplifier le paysage indemnitaire et de valoriser l'exercice des fonctions et l'expérience professionnelle. En se basant non plus sur le grade, mais sur la fonction, il vise aussi à remplacer une grande partie des primes actuelles

et à lisser progressivement les écarts entre filières. Dans le détail, ce Rifseep est complexe, et va donner lieu à des négociations ardues tant sur sa part fixe que sur la part variable.

La part fixe, représentée par les lettres IFSE de l'acronyme, couvre le niveau de responsabilité et d'expertise dans le poste, ainsi que l'expérience professionnelle. Elle intègre une partie des primes actuelles, mais se cumule à d'autres relevant des contraintes des postes de travail, telles les astreintes ou la NBI. Son montant sera plafonné, et c'est là toute la complexité, à partir de plusieurs groupes de fonctions, définis selon l'importance des collectivités, tels l'encadrement, la technicité et les sujétions. Et dans chacun de ces groupes, des sous-groupes seront définis avec des cotations par postes, à l'instar de la classification des emplois. L'IFSE sera réévaluée à chaque changement de poste ou, a minima, tous les 4 ans. Il faudra être vigilant sur le montant proposé qui ne saurait être inférieur à celui des primes remplacées.

L'importance de l'entretien professionnel

La part variable, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), est facultative et plafonnée. Elle vise à quantifier l'engagement professionnel et la manière de servir. C'est donc à l'issue de l'entretien professionnel, récemment toilé, que se décidera le montant individuel lié à la réalisation des objectifs fixés. Contrairement à l'IFSE mensualisée, son versement sera annuel, voire deux fois par an.

La mise en place de ce nouveau régime indemnitaire ne se fera qu'au travers de négociations serrées avec les structures syndicales, et qu'après un passage obligatoire en Comité technique. C'est un enjeu politique majeur pour les structures adhérentes de l'UNSA Territoriaux, qui les accompagnera au travers de formations, de partages d'expériences et de documents en ligne sur le site internet.

Sur le site internet de la fédération se trouve la fiche technique statutaire.

DERNIERS TEXTES PARUS

RIFSEEP : article 84 de la loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires modifiant l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

RIFSEEP : Décret 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un Rifseep dans la FPE

RIFSEEP : Décret n° 2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014

RIFSEEP : Circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du Rifseep

PPCR : Décret n° 2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre de la mesure dite du transfert primes/points

PPCR : 12 décrets parus au Journal officiel du 13 mai 2016

DROITS ET OBLIGATIONS : Loi 2016-513 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires

ENTRETIEN PROFESSIONNEL : Décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux

CONTRACTUELS : Décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Sur le site de l'UNSA Territoriaux, les hyperliens de ces textes sont dans la version numérique du magazine.

Votre bureau fédéral UNSA



LE SECRÉTARIAT FÉDÉRAL

- | | | |
|--|---|--|
| 
Claudie COSTE
Secrétaire générale
Mise en œuvre de la politique syndicale
06 18 74 31 95 - claudie.coste@unsa.org | 
Sylvie MÉNAGE
Secrétaire générale adjointe
Instances représentatives
06 60 11 21 17 - sylvie.menage@unsa.org | 
Laurent AGULLO
Trésorier général adjoint
06 18 31 45 63 - laurent.agullo@unsa.org |
| 
Claude LE HEN
Secrétaire général adjoint Développement
06 18 31 22 13 - claude.lehen@unsa.org | 
Didier COUSIN
Trésorier général
06 63 58 61 43 - didier.cousin@unsa-territoriaux.org | 
Jérôme FRANÇOIS
Secrétaire fédéral - Communication
07 84 43 44 78
jerome.francois@unsa-territoriaux.org |
| 
Bruno COUDRET
Secrétaire fédéral
Évolution territoriale - Élections
07 52 60 36 80 - bruno.coudret@unsa-territoriaux.org | 
Patrick CAMPAGNOLO
Secrétaire fédéral - Politique statutaire
06 63 58 89 47
patrick.campagnolo@unsa-territoriaux.org | |
| 
Michel LESTIENNE
Secrétaire fédéral - Juridique
06 86 17 05 55 - michel.lestienne@unsa-territoriaux.org | 
Karine MILLE
Secrétaire fédérale - Conditions de travail
06 62 05 43 56 - karine.mille@unsa-territoriaux.org | |

LES REPRÉSENTANTS DES RÉGIONS

- 
- | | |
|--|---|
| 1 Hauts de France

Caroline DOZIER
unsa@lenord.fr - 07 52 60 36 84
Suppléant : Bruno VINCENT
unsa@lenord.fr - 06 11 04 26 00 | 2 Normandie

Pascal LEROY
pascal.ler@hotmail.fr - 07 52 60 36 82
Suppléante : Catherine LAVERGNE
unsa@calvados.fr - 06 26 55 59 19 |
| 3 Ile de France

Franck PERNECKELE
franck.perneckele@unsa-territoriaux.org - 07 52 60 78 19
Suppléante : Pascale PEIGNEN
pascale.peignen@unsa-territoriaux.org - 06 14 90 36 08 | 4 Grand Est

Sylvie WEISSLER
unsa67@orange.fr - 06 03 63 29 30
Suppléant 1 - Jean-Marc ROULLEAU
unsa-terr.urca@orange.fr - 06 87 34 02 52
Suppléante 2 - Lara FERRY
unsa67@orange.fr - 03 88 24 11 09 |
| 5 Bretagne

Ivan LE GOFF
unsater.lorient@laposte.net - 07 52 60 78 15
Suppléant : Patrick LOUSSOUARN
unsa-t-crb@orange.fr - 06 78 24 79 80 | 6 Pays de la Loire

Sophie HUNEAU
sophie.huneau@unsa-territoriaux.org - 07 52 60 78 18
Suppléant : en attente de désignation |
| 7 Centre Val de Loire

Fabien LEON
unsaterritoriauxcdg45@live.fr
07 52 60 36 85 - 06 85 22 68 28
Suppléant : Eric CINÇON
eric.cincon@eurelien.fr - 06 43 43 76 41 | 8 Bourgogne Franche-Comté

Jean-Marc MERCIER
jean-marc.mercier@unsa.org - 06 14 56 92 10
Suppléant : Stéphane MATTHEY
stephane.matthey@unsa.org - 06 88 45 66 62 |
| 9 Nouvelle Aquitaine

Christophe AMBLARD
amblard.chris24@orange.fr - 07 52 60 36 83
Suppléant : Serge LE COLLONIER
cucu40@orange.fr - 06 77 95 25 51 | 10 Auvergne-Rhône-Alpes

Hervé SOARES
herve.soares@unsa-territoriaux.org - 06 18 74 32 04
Suppléant : José RODRIGUEZ
pepe69@bbox.fr - 06 62 86 79 78 |
| 12 Provence Alpes Côte d'Azur

Michel DUCLOS
unsa@mairie-aixenprovence.fr - 07 52 60 78 17
Suppléant : Christian CHEFTEL
CChetel@agglo-paysdaix.fr 06.86.41.93.82 | 11 Occitanie

David LOPEZ
unsa34.pezenas@gmail.com - 07 52 60 78 16
Suppléant : Pierre D'ANDREA
pierredandrea31@gmail.com - 07 82 00 86 82 |
| 15 Martinique

Hugues MESLIEN
h.mes-lien@hotmail.fr - 06 96 93 12 93
Suppléant : Bernard MENIR
b.j.menir@orange.fr - 06 96 26 62 19 | 14 Guadeloupe

Joseph BOUBOUNE
joseph.bouboune@orange.fr - 06 90 62 56 89
Suppléante : Marie-Eve JAFFARD
marieevejaffard@yahoo.fr - 06 90 80 33 92 |
| 16 Guyane

Didier SILIGHINI
Guili973@hotmail.fr - 06 94 45 97 25
Suppléante : Guylaine LINGUET
guylaine.linguet@laposte.net - 06 94 05 52 42 | 17 Réunion

Patrick JAYME
unsamsd@hotmail.fr - 06 92 35 81 16
Suppléant : Judicaël VAITILINGON
judicael.var@gmail.com - 06 92 64 45 25 |

LES REPRÉSENTANTS DES SYNDICATS NATIONAUX

- | |
|---|
| 
SNEA Syndicat National des Enseignants Artistes
Claude CHARLES
claudecharles45@free.fr - 06 80 87 00 46
Suppléant : Michel VENTULA
michelventula@gmail.com - 06 59 45 69 20 |
| 
SDIS DE France - Services Départementaux d'Incendie et de Secours
Jacques NOAILLE
unsasdis33@gmail.com - 07 52 67 44 56
Suppléant : Christophe DUMAS
tof.dumas@hotmail.fr - 06 14 73 08 17 |
| 
UNSA Habitat
constitution en cours. |

LES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION RETRAITÉS

- | |
|---|
| 
Commissions des Retraités
Jean-Pierre LUSSOU
jean-pierre.lussou@orange.fr - 06 81 22 54 14
Suppléant : Gilles FOULÉ
gilles.fouler@unsa-territoriaux.org - 06 74 66 92 34 |
|---|

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CSFPT) EST L'INSTANCE PARITAIRE NATIONALE DU DIALOGUE SOCIAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

COLLECTIVITÉS



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

(Comité Technique tous les 4 ans)



REPRÉSENTATIVITÉ DES SYNDICATS



COMPOSITION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Direction Générale des Collectivités Locales
Elle présente les textes proposés par le gouvernement



Ses missions

- Le CSFPT examine toute question sur la Fonction Publique Territoriale
- Il est saisi pour avis sur les projets de lois et décrets relatifs à la FPT
- Il peut formuler des propositions en matière statutaire
- Il peut procéder à toutes études sur l'organisation et le perfectionnement de la gestion des personnels territoriaux
- Il assure le suivi des statistiques et de documentation sur la FPT

À savoir

- Le CSFPT a avant tout un rôle consultatif
- Il est présidé par un élu local
- Il se réunit au moins 4 fois par an en assemblée plénière
- Il dispose d'une compétence d'auto saisine et peut ainsi s'emparer des dossiers qu'il juge opportuns
- Pour chaque titulaire, il y a deux suppléants
- C'est une instance paritaire :
- 20 élus pour les collectivités
- 20 représentants syndicaux



Le CSFPT peut se constituer en « Formations Spécialisées » (FS) pour réaliser des études, rédiger des rapports ou se répartir l'examen des textes :

FS1

Pour les questions institutionnelles, statistiques & études

- Études sur la gestion du personnel
- Statistiques
- Partenariats (AMF, ADF, ARF, etc.)
- Communication

FS2

Pour les questions organiques :

- Gestion fonctionnaire
- Formation des agents
- Organes de gestion (CNFPT, CIG, CG, etc.)
- CAP, CT, discipline
- Mobilité

FS3

Pour les questions statutaires :

- Statuts particuliers
- Régime indemnitaire
- Titularisation
- Agents non titulaires

FS4

Pour les questions sociales :

- Action sociale
- Conditions de travail
- Protection sociale et sanitaire
- CNRACL et IRCANTEC

FS5

Pour les questions inter fonctions publiques

- Parité entre Fonctions publiques
- Identité territoriale, outre-mer
- Questions européennes
- Égalité femme/homme

FAIRE GRÈVE

LA DÉCISION

Décider, lors d'un bureau ou d'une assemblée générale, de déclencher une grève. La grève se définit comme une cessation concertée du travail destinée à appuyer des revendications professionnelles. **Elle n'est donc pas décidée par un seul individu.** L'information relative à la retenue de salaire durant la grève, strictement proportionnelle à la durée du service non fait, est communiquée. Il est possible de ne faire grève que quelques heures.

1

LE TRACT

Rédiger un communiqué à l'attention des agents. Il doit être concis, **une page au maximum, précis et factuel**, écrit pour être lisible par tous, et sa mise en page aérée. Il comportera aussi le logo du syndicat ou de l'UNSA territoriaux (sur le [site Internet](#) de la fédération), un titre, un contact avec nom, voire numéro de téléphone si besoin. Il pourra être affiché, distribué, ou diffusé par l'email si cette modalité a été prévue par la collectivité. Envoyer à la presse locale ce communiqué ou un autre, expliquant plus clairement les enjeux.

3

APRÈS LA GRÈVE

Communiquer avec **un texte reprenant les motifs**, évoquant la mobilisation et montrant les résultats. Utiliser les photos.

5

LE PRÉAVIS

Déposer un préavis de grève. La grève doit être portée par **un syndicat représentatif localement ou au plan national**. La lettre de préavis, adressée au représentant légal de la collectivité, comportera les dates et heures de début de grève, et sa fin si elle est limitée, les lieux ainsi que les motifs, d'ordre professionnel. Le préavis **doit être déposé 5 jours francs avant la grève**, ces 5 jours devant être utilisés pour négocier. Ces règles ne sont applicables qu'aux agents des collectivités de plus de 10 000 habitants et à tous les établissements publics et privés en charge d'un service public. Bien que les communes de moins de 10 000 habitants ne soient pas concernées par les articles L2512-1 et -2 du Code du travail et doivent adopter une délibération fixant les modalités de la grève, leurs agents ont les mêmes droits et obligations que ceux de plus grandes collectivités.

2

LES MOYENS MATERIELS

Se doter de chasubles ou de gilets (les unions départementales peuvent être équipées d'un stock de prêt), de drapeaux, voire de chapeaux et de badges à épingle sur la veste. Les distribuer aux grévistes, ainsi que des piles de tracts reprenant les motifs invoqués. **Prendre des photos de la grève.**

4

SUR LE SITE DE LA FÉDÉRATION :
FICHE TECHNIQUE EXERCICE
DU DROIT DE GRÈVE

CORINE BUFFELARD SOUS LES FEUX DE LA MAIRIE



PIERRE GARNIER UN PRÉSIDENT 2.0

CELLE QUI A CRÉÉ UNE SECTION LOCALE DANS UNE VILLE LIGÉRIENNE PENSAIT OUVRIR UNE VOIE POUR LE DIALOGUE SOCIAL.



d'investissement sans faille, d'implication, d'heures supplémentaires et de congés non pris.

Pourquoi as-tu adhéré à l'UNSA ?

En 2013, besoin de conseils et d'accompagnement ; je rencontre Corinne Mondon, secrétaire générale de l'UNSA Territoriaux 42. Le syndicalisme et le fait de s'investir pour le bien commun m'avaient toujours attirée, mais les autres grands syndicats ne correspondaient pas à mes valeurs.

L'UNSA m'a très rapidement plu, avec son autonomie, les valeurs humaines qu'elle défend, son rejet de l'extrême droite... J'ai donc eu envie de m'investir. Une section syndicale a été créée dans la commune en janvier 2014 avec mon collègue Jean-François Roche. Les élections ont été décisives sur le territoire ligérien ! Je suis élue en CT, CHSCT et en CAP A. Localement, nous ne sommes cependant qu'une quinzaine d'adhérents pour un effectif communal de 108 fonctionnaires.

Comment s'est déroulé ton parcours syndical ?

Je savais que les casquettes de chef de service et de représentante syndicale ne seraient pas évidentes à porter. Mais il me semblait que c'était un droit !

Or les relations avec la municipalité sont tendues dès le départ, alors que le dialogue social est une valeur essentielle de l'UNSA. La mise en place des CT et CHSCT est périlleuse. Le règle-

ment intérieur de ces instances n'est jamais respecté par la ville, les comptes rendus sont tronqués, les représentants du personnel systématiquement attaqués. Et surtout, dès la fin 2014, les heures de décharges syndicales n'ont jamais été communiquées par la ville.

Fin 2015, le projet de réorganisation du service qu'on me demande de formaliser n'est, en fait, qu'un prétexte pour supprimer un poste de catégorie C et solliciter encore plus de bénévoles. Quelle belle image du service public et quelle non-reconnaissance des compétences des professionnels des médiathèques !

Face à mes remarques de chef de service et de représentante du personnel, les menaces de l'avocat sont nombreuses. Enquête administrative, injonction de quitter le service immédiatement pour la sécurité et la santé des agents, suspension de mes fonctions, procédure disciplinaire, conseil de discipline, révocation !

Je vis depuis le début de l'année un très mauvais film. Je suis heureusement bien entourée avec, au niveau départemental Corinne Mondon et, au niveau national, la fédération des Territoriaux et notamment Michel Lestienne.

Je tente de rester forte et de me battre, d'autant que l'injustice me révolte. Je suis loin d'être un manager parfait, mais je ne mérite pas de vivre un tel acharnement. C'est l'exercice du droit syndical qu'on bafoue ! Malheureusement, on constate une recrudescence de ces comportements chez les élus locaux. Dans le privé, cela s'appelle le délit d'entrave.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES DU CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE EXERCE SON MANDAT SUR DE MULTIPLES FRONTS.

Quand est née l'UNSA Conseil régional Pays de Loire ?

Nous avons créé le syndicat en 2005. A l'époque, l'action sociale était gérée par une amicale du personnel. La collectivité a changé d'envergure avec l'arrivée, en 2006, de nos collègues des lycées, transférés aux Régions. A cette occasion, nous avons également changé d'échelle en intégrant les copains du SNAEN. L'UNSA CR Pays de Loire s'est battue pour la mise en place d'un COS, car l'employeur souhaitait externaliser l'action sociale au CNAS. Nous avons remporté les premières élections du COS. C'est ainsi que, depuis 2007, je suis à la tête de la structure.

Quel est ton rôle en tant que Président ?

J'ai de multiples casquettes. Tout d'abord, je suis négociateur ainsi qu'acheteur. En amont des commis-

sions sélectionnant les prestataires et des Conseils d'Administration les validant, je mène un travail très important de négociations commerciales avec l'ensemble des prestataires (associatifs comme privés). Cette bonne connaissance de la concurrence permet ainsi d'acheter au prix le plus juste. Je m'occupe aussi de toute la communication numérique du COS, ce qui fait de moi un community manager.

Je gère également l'infographie et suis le webmaster du site internet. Sur ce dernier, chaque agent peut trouver un espace privé avec des formulaires en ligne, tels la demande de catalogues, des justificatifs, ou la déclaration de revenus pour le calcul du quotient familial, des inscriptions, des réservations et des commandes en ligne. Il peut y mettre à jour ses données personnelles, voire y payer par carte bancaire. Notre site internet a été conçu pour être un outil, simple, sécurisé, rapide pour l'utilisateur, accessible 24h/24 et adapté aux tablettes et smartphones.

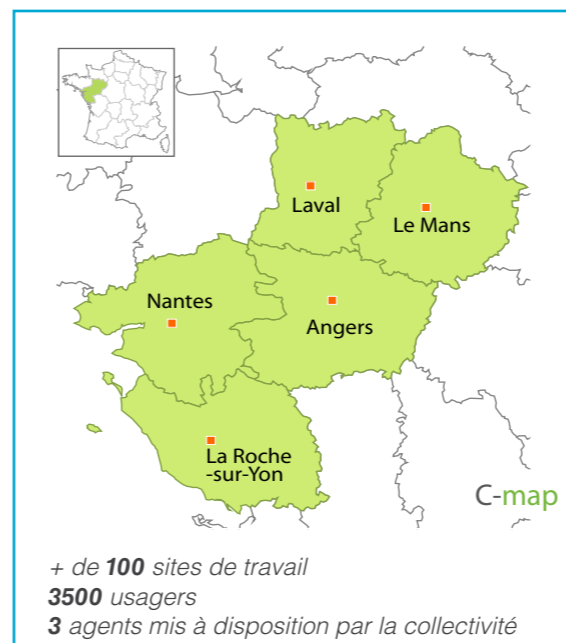
En parallèle, nous avons conçu un travail sur la qualité, avec des questionnaires en ligne permettant de juger de la pertinence des choix réalisés et d'aider à la prise de décision pour l'année suivante. Et bien sûr, être Président d'un Comité des œuvres sociales requiert un rôle de représentation sur l'ensemble du territoire régional : aux arbres de Noël, lors des cérémonies des



vœux du Président de la Région, ou en me déplaçant dans les lycées afin d'échanger, capter les attentes, expliquer les règles d'attribution et notre politique sociale.

Quelles sont les évolutions pour le COS ?

Deux actions majeures sont entreprises. La première concerne la mise en place d'un guichet unique de l'action sociale au Conseil régional par souci de simplification, qui se traduira par le transfert au COS des prestations sociales actuellement gérées par l'employeur (gestion des Chèques Vacances, allocations rentrée scolaire et enfant handicapé, ...). La seconde vise à réduire au maximum l'usage du papier. Notre objectif « 2020, zéro papier » aboutira à un COS totalement dématérialisé.



Quel est ton parcours professionnel ?

Bibliothécaire territoriale, j'ai été engagée en 2004 comme directrice d'une nouvelle médiathèque municipale. Je trouvais là un lieu culturel, à échelle humaine au sein duquel le contact, les échanges interpersonnels et les concepts de lieu de convivialité et de sociabilité avaient toute leur place.

Un beau défi en début de carrière dans la FPT, choisie volontairement et avec détermination, pour défendre les valeurs du service public, poursuivre la démocratisation de l'accès à la culture. 12 ans

Corinne Mondon
Secrétaire générale
de l'Unsa Territoriaux de la Loire

<http://territoriaux42.unsa.org/>

sd.unsa.territoriaux.42@gmail.com

02 28 20 66 08 / 02 28 20 66 10

cos@paysdelaloire.fr

<http://www.coscrl.fr/>

L'UNSA RAVIT LA DEUXIÈME PLACE DANS LA NOUVELLE RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

EN TRAVAILLANT SON IMAGE ET LA QUALITÉ DE SES MESSAGES, L'UNSA A GAGNÉ EN LISIBILITÉ ET EN CRÉDIBILITÉ. RÉSULTATS IMMÉDIATS.

Au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, le renouvellement des représentants du personnel s'est effectué le 23 juin dernier. Avec une hausse de 4 points au comité technique (22,3% à 26,3%), une progression dans les 3 CAP où siègent ses élus, et une représentation dans les commissions de réforme des 8 départements de la région*, l'UNSA est devenue la deuxième organisation syndicale, à seulement 98 voix de la CFDT.

De la nécessité d'une stratégie de campagne

L'UNSA progresse partout ! Ces très bons résultats reposent principalement sur deux priorités de campagne : augmenter le nombre d'adhérents ; professionnaliser l'activité syndicale.

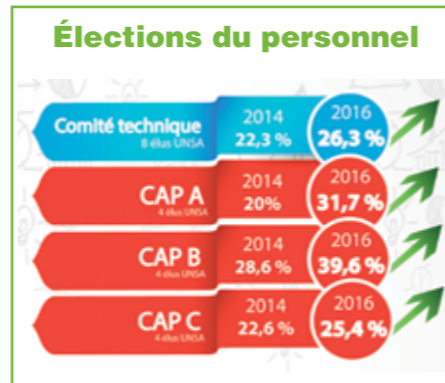
L'augmentation du nombre des adhérents a été privilégiée pour s'assurer d'un score suffisant aux élections. En effet, un adhérent de plus pour le syndicat est un ambassadeur supplémentaire pour porter les valeurs de l'UNSA. Mais c'est surtout un bulletin de vote acquis pour les élections !

Il est aussi nécessaire de continuer le travail sur la qualité de l'image renvoyée par l'UNSA. Pour renforcer la crédibilité de son action, les informations syndicales se sont multipliées et une grande vigilance a été portée sur tous les documents pour en augmenter la qualité, tant sur la forme que sur le fond (courriers, emails, SMS, tracts, messages sur les réseaux sociaux...). Dans le même temps, les réunions d'informations syndicales, moments privilégiés d'échanges avec les agents, sont devenues qualitatives et complémentaires aux documents élaborés.

Constat mitigé

Il apparaît cependant que ces résultats s'appuient sur le surinvestissement d'un nombre réduit de volontaires, alors que le rapprochement des scrutins (2014, 2016, 2018) épuise les ressources militantes. Les représentants du personnel ne peuvent pas être constamment en campagne électorale !

Par ailleurs, si les grandes centrales



syndicales (CFDT et CGT) sont en baisse, elles bénéficient toujours d'une notoriété nationale qui amortit leurs reculs. La CGT-FO, quant à elle, a vu son score progresser en jouant sur la peur de la fusion des régions et sur le refus du changement pour engranger les votes des agents les plus inquiets.

Perspectives dynamiques

Impossible de s'endormir sur nos lauriers ! Dès septembre, il faudra se mobiliser de nouveau, car seulement deux années nous séparent du prochain scrutin pour réussir les premières négociations d'harmonisation des conditions de travail, fidéliser les nouveaux adhérents et faire émerger de nouveaux militants.

** par rapport aux résultats agrégés des deux anciennes régions*

Stéphane Matthey

Secrétaire général de l'UNSA Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
stephane.matthey@unsa.org
06 88 45 66 62

L'UNSA À LA 4^{ÈME} POSITION DANS LES HAUTS DE FRANCE

LE DÉVOUEMENT ET LA TÉNACITÉ DES MILITANTS ONT PERMIS À L'UNSA TERRITORIAUX D'ÊTRE PRÉSENTE PARTOUT.

Suite à la fusion des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, des élections professionnelles ont eu lieu le 23 juin 2016 dans le jeune Conseil régional des Hauts de France. L'échéance était très courte -de janvier à juin- pour préparer les élections et affronter les difficultés, d'autant que l'UNSA n'était pas présente en Picardie, contrairement à d'autres syndicats, et qu'il y avait désormais 5 départements à couvrir, dont 300 lycées et 2 sièges (Lille et Amiens) représentant près de 9000 électeurs.

L'UNSA obtient des sièges dans toutes les instances et est en 4^{ème} position sur 8 syndicats en lice. Ce résultat a demandé un investissement important des militants qui, non permanents, ont dû parcourir ce grand territoire avec leur véhicule personnel à la rencontre des agents. Le vote par correspon-



Grâce à ses militants, l'UNSA a décroché la 4^{ème} position.

dance pour les agents des lycées, imposé par le Président Xavier Bertrand, a été un frein : outre les oublis et les erreurs, certains ont refusé de voter.

Maintenant, il faut préparer les élections de 2018 tout en défendant de gros dossiers : le régime indemnitaire, le temps de travail, l'action sociale, les

conditions de travail, la réorganisation et son lot de suppression de postes...

Les résultats des élections professionnelles sont sur le site de l'UNSA territoriaux

Dominique Mourait

UNSA Conseil régional Hauts de France
unsa@nordpasdecalaispicardie.fr

CASSE DES ACQUIS SOCIAUX À MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES

POUR COMPENSER LA BAISSÉ DE DOTATIONS DE L'ÉTAT, LE MAIRE A PUISÉ DANS LES AVANTAGES ACQUIS.

Non, il ne s'agissait pas d'un poisson d'avril du Député-Maire de Montigny-lès-Cormeilles envers les agents de sa mairie valdoisienne !

Mais c'est pourtant le 1^{er} avril, lors de la réunion de dialogue social, que Jean-Noël Carpentier a annoncé aux représentants syndicaux la suppression d'un certain nombre d'acquis concernant, entre autres, la récupération des jours fériés tombant les week-ends, le nombre de jours de congés, le plafonnement des heures supplémentaires. Au total, neuf mesures étaient présentées

sous le couvert de contrer la baisse de 1,5 M€ de dotations de l'État envers les communes.

En réponse, l'intersyndicale a déclenché 15 jours de grève, organisé des assemblées générales, puis remis en place des jours de grève. Bien que cette dernière ait été bien suivie, avec plus de 40% d'agents grévistes au pic du débrayage, elle n'a absolument pas donné les résultats escomptés. Tous les acquis que l'écu souhaitait supprimer l'ont été ; en échange, la promesse de chèques culture de 100 à 300 euros.

C'est une perte considérable pour les agents, qui comptent bien rendre à l'écu, en charge de la communication et de la démocratie participative, la monnaie de sa pièce aux prochaines élections. 75% des 420 agents sont en effet ignymontains. Or l'équipe de Jean-Noël Carpentier n'était passée, en 2014, qu'avec 8 voix d'avance.

Abdellah Fandi

Secrétaire général UNSA Montigny-lès-Cormeilles
montignylescormeilles@unsa-territoriaux.org

NOUS ONT REJOINTS

31 - UNSA TERRITORIAUX VILLE DE LAUNAGUET

13 - UNSA TERRITORIAUX VILLE DE SAINT SAVOURNIN

91 - UNSA TERRITORIAUX VILLE DE MARCOUSSIS

ONT ÉTÉ CRÉÉES

LES UNIONS RÉGIONALES :

BRETAGNE

RÉUNION

LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRÉNÉES



ÊTRE UTILE EST UN BEAU MÉTIER



Mutuelle Nationale Territoriale, mutuelle régie par les dispositions du livre II du Code de la mutualité immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 776 678 594. Document à caractère publicitaire - Avril 2016 - Crédit photos : Benjamin Julien.

Jour après jour, quelle que soit leur activité, les territoriaux s'investissent à travers leurs missions de service public pour être utiles à tous leurs concitoyens. Un engagement que la Mutuelle Nationale Territoriale salue et partage en les protégeant tout au long de leur vie personnelle et professionnelle.

Complémentaire santé, maintien de salaire, services, santé au travail... la MNT est fière d'être utile à plus d'1,9 million d'agents territoriaux.



SANTÉ

PRÉVOYANCE

SERVICES

09 72 72 02 02
(prix d'un appel local)

  mnt.fr
mutuelleMNT